

N/REF : 29/01/2026 17H14 C:000003 I:01419
V/REF : AC/C38543
V/Email reçu le Jeudi 29/01/2026 a 17H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NBL
IMMEUBLE : RES.ALAIN COLAS -NBL
34-44, RUE NOEL BLAYAU
.
35000 RENNES

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 44 RUE NOEL BLAYAU - MR TORRECILLA 06 68 77 82 46 / 09 81 65 22 68
LOGEMENT N° 101396, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT MEUBLE SOUS ÉVIER 3 PORTES
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE MEUBLE SOUS EVIER
DECOUPE POUR PASSAGE TUYAUX
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/02/26 a 22H11 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss	évier compl.3pts 120mm	1	255,00	255,00
TOTAL H.T.					255,00
T.V.A. a 10,00%					25,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>280,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.